



Réf. Farde e-Assemblées : 2493827

N° OJ : 3

Projet d'Arrêté - Conseil du 12/12/2022

Objet : CHU Brugmann.- Subside : 70.000,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu l'article 117 de la nouvelle loi communale;

Vu les sommes prévues à l'article 76201/33202 du budget ordinaire de 2022;

Considérant que le CHU Brugmann demande un subside de 70.000,00 EUR pour l'ensemble des animations prévues pour les 100 ans du CHU Brugmann.;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins;

ARRETE :

Article 1er.- Un subside de 70.000,00 EUR est octroyé au profit du 'CHU Brugmann

Article 2.- Ce montant sera engagé à l'article 76201/33202 du budget ordinaire de 2022.

Annexes :